

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3725)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE59

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE 8

I. – Au début de la première phrase de l’alinéa 11, après le mot :

« Les »,

insérer les mots :

« personnes en charges de ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« Ils »

le mot :

« Elles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.